



CE CERCLE DE SILENCE, ORGANISÉ DANS PLUS DE 180 VILLES EN FRANCE, EXPRIME :

- Le refus des traitements inhumains et dégradants que subissent des hommes, des femmes et des enfants sur le territoire français du simple fait qu'ils n'arrivent pas à faire reconnaître leurs droits.
- Le soutien aux exilés et à ceux qui les accompagnent dans leurs démarches.
- Le devoir d'informer l'opinion publique et de donner des outils de réflexion pour que chacun puisse se faire une opinion.

NOUS CONDAMNONS FERMEMENT :

- les contrôles d'identité au faciès
- les expulsions détruisant les liens familiaux
- la rétention dans des lieux d'enfermement
- le non respect des engagements de la France signataire des Conventions internationales (Droits de l'Enfant - Convention de Genève)

VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE MÊME POUR QUELQUES MINUTES.

À L'initiative de :

ACO ; ACAT ; Amnesty International Dijon, ATTAC ; CCFD-Terre Solidaire ; La Cimade - Dijon ; Club Unesco ; Eglise Protestante Unie de Dijon -Beaune et Côte d'Or ; LVN Observer, Partager, Agir ; LDH ; Mouvement de la Paix ; MAN Côte d'Or ; MRAP 21 Dijon, Pastorale des Migrants ; RESF21 ; Secours Catholique Bourgogne, SOS Refoulement ; UJFP Union Juive Française pour la Paix ; Personnes à titre individuel.

Aujourd'hui, Mayotte sert de laboratoire du recul des droits, où le ministre de l'intérieur expérimente à loisir des mesures discriminatoires...

Nous nous inquiétons fortement de l'opération Wuambushu, organisée par le ministre de l'intérieur et validée par le Président de la République, prévue à Mayotte à partir du 21 avril

Cette opération prévoit de détruire massivement des habitats précaires et de multiplier les arrestations et les expulsions quotidiennes jusqu'à plusieurs centaines de personnes migrantes issues des îles voisines. Les destructions visent 5 000 personnes dans 1 000 « bangas », soit 10 % des habitats en tôles dans lesquels vit la moitié de la population de Mayotte. Nous craignons, à l'instar de nombreuses organisations internationales et nationales (CNCDH, UNICEF, LDH notamment) la multiplication des violences et des atteintes aux droits.

Or la situation à Mayotte, département français d'environ 300 000 habitants est déjà catastrophique : 80 % des habitant-es vivent sous le seuil de pauvreté et de nombreuses mesures d'exception sont la règle :

- le manque d'écoles oblige à accueillir les enfants par demi-journées et plus de 6000 enfants ne sont pas scolarisés ;
- des milliers d'enfants sont enfermés en centres et locaux de rétention administrative (CRA et LRA) et certain-es ont été expulsés vers les Comores malgré plusieurs condamnations de la Cour européenne des droits de l'Homme
- des mineur-es revenant de l'école se sont retrouvés sans logement et ne sachant pas où leurs parents se trouvaient, ceux-ci faisant l'objet d'éloignements expéditifs et abusifs.

Dans un rapport d'information, la commission des affaires sociales du Sénat parle d'un « système de soins à bout de souffle » : à Mayotte 45 % des habitants de plus de 15 ans déclarent avoir dû renoncer à des soins en 2019, la protection universelle maladie (PUMA) n'y est pas applicable, ni la complémentaire CMU-C, le nombre de lites disponibles est très en-deça des ratios (à peine 40 % de la moyenne hexagonale) et l'Aide Médicale d'État, système de santé pour les personnes sans papiers ne s'applique à Mayotte .

L'accès aux droits est mis à mal par l'absence de moyens humains et matériels :

- L'accès aux demandes d'asile est très compliqué et 86% des demandes d'asile sont rejetées.
- 10 avocats pour 100 000 habitants, contre 103 pour 100 000 en métropole.
- plus de 20 000 personnes ont perdu la vie en tentant la traversée depuis les îles voisines depuis 1995, année de l'entrée en vigueur du « visa Balladur » (qui restreint la circulation vers Mayotte depuis les Comores et qui ne donne pas la possibilité de se rendre à La Réunion ou dans l'hexagone)
- des bacheliers titulaires sont privés d'étude en métropole
- plus de 1800 habitations détruites, ce qui concerne plus de 8500 personnes, depuis la fin de l'année 2020